



**APPEL A CANDIDATURE  
POUR LE PROJET ATLAS DES  
LEGISLATIONS MINIERES  
AFRICAINES (AMLA) EQUIPE  
DE RECHERCHE  
JURIDIQUE(LRT)  
UCAD/FSJP/CREDILA**

## 1. Informations générales sur le projet AMLA

L'Atlas des législations minières africaines (« AMLA ») est un projet de collecte, de diffusion, de renforcement de capacité et d'utilisation des capacités constitué de trois activités principales, que sont:

- ❖ la création de la plateforme AMLA, une base de données en ligne d'accès gratuit regroupant en un seul lieu toutes les législations minières d'Afrique (codes miniers, règlements miniers et législations connexes) dotée de fonctionnalités interactives visant à fournir des données comparatives ;
- ❖ la production du guide pratique AMLA, un document annoté qui propose un éventail de solutions législatives visant à aider les pays à préparer ou à réviser leurs législations minières ;
- ❖ le renforcement des capacités par la formation (sur place et à distance) de professionnels africains du droit à l'utilisation de la plateforme en ligne et aux questions liées au droit minier.

Le Projet a pour objectif d'apporter un soutien aux pays africains afin qu'ils tirent le meilleur parti des ressources minérales en :

- ❖ promouvant la transparence, l'accessibilité et la comparaison des lois minières africaines ;
- ❖ facilitant la préparation, la révision et la mise en œuvre des lois minières ;
- ❖ promouvant le renforcement de l'expertise juridique locale en matière de lois minières africaines.

Initié par la Vice-présidence chargée des questions juridiques de la Banque mondiale sous les auspices de l'ALSF, le Projet a été entièrement transféré en janvier 2017 à l'ALSF où il est actuellement mis en œuvre par une unité spéciale appelée le Secrétariat AMLA.

## 2. Description de l'ALSF

La Facilité africaine de soutien juridique (« ALSF » ou « Facilité ») est une organisation internationale hébergée par la Banque africaine de développement à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Les principaux objectifs de l'ALSF sont les suivants :

- ❖ Aider les gouvernements africains à se défendre contre les poursuites intentées contre eux par les fonds vautours (et autres de ce type) ;

- ❖ Fournir des services de conseil aux gouvernements africains pour la structuration et la négociation de transactions commerciales complexes relatives aux industries extractives et ressources naturelles, aux infrastructures et PPP, à la dette publique et aux accords commerciaux connexes ;
- ❖ Renforcer les capacités des avocats et professionnels gouvernementaux dans ces domaines ;
- ❖ Elaborer des produits du savoir ».

Consciente de l'envergure internationale de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, la Facilité Africaine de soutien Juridique a confié à celle-ci, la noble mission de former les étudiants des Universités francophones. La mise en œuvre pratique et technique de la mission susvisée est assurée par le centre de Recherche, d'Etude et de Documentation sur les Institutions et les Législations Africaines(CREDILA) de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques. Ce Centre a pour mission d'effectuer des recherches fondamentales ou appliquées portant sur les questions Droit et de Science politique relatives aux Etats africains.

Depuis sa création, le Centre a publié plusieurs ouvrages et effectué des études qui ont permis d'assurer une meilleure connaissance des problèmes juridiques et politiques africains.

Le Centre entreprend des recherches dans les domaines suivants : Histoire du Droit, Droit Public et Science Politique, Droit de l'Entreprise, Droit de l'Homme, Droit des Personnes et de la Famille, Sciences Criminelles, Droit de l'Environnement, Droit et NTIC, Droit de l'Intégration...

### **3. Justification de l'appel à candidature**

La plate-forme AMLA est un guichet unique gratuit pour la législation minière africaine qui fournit au public l'ensemble des 53 codes miniers existants sur le continent dans un format facile à lire, à consulter et à télécharger. La plate-forme fournit également un outil de comparaison des dispositions spécifiques d'un pays à l'autre.

La plate-forme est constamment mise à jour avec les modifications apportées aux codes miniers, aux règlements miniers et aux lois connexes. Depuis sa création en 2014, la plate-forme AMLA est alimentée chaque année par la législation la plus récente.

Les besoins d'alimenter la plate-forme ont diminué au fil du temps et, par conséquent, il ne reste plus qu'à maintenir la base de données existante en

téléchargeant la législation ou les amendements récemment promulgués et en mettant à jour la fonction de comparaison pays par pays.

Le maintien de la base de données la plate-forme AMLA est assuré par des étudiants en droit qualifiés qui sont présélectionnés par leur université et sélectionnés par le Centre de Recherche, d'Etude et de Documentation sur les Institutions et les Législations Africaines (CREDILA) pour former l'équipe de recherche juridique (LRT). Afin de renforcer les capacités des jeunes professionnels du droit africains, la LRT suivra un programme de formation en deux étapes. **La première phase inclut l'atelier annuel de formation** sur les cadres législatifs miniers et l'utilisation de la plate-forme en ligne.

Au cours de la deuxième phase de la formation, qui se déroulera à distance sur une période d'un an, les étudiants analyseront la législation minière, ce qui leur permettra d'alimenter la base de données de la plate-forme AMLA et d'approfondir leurs connaissances.

Ainsi, le présent appel à candidatures a pour but de lancer le processus de sélection par lequel un nouveau groupe d'étudiants africains francophones en droit se joindra à la LRT. Les étudiants présélectionnés par leurs propres universités ou facultés de droit africaines à la suite du présent appel à candidatures seront soumis à deux étapes supplémentaires de sélection (voir paragraphe 7 ci-dessous). Ceux qui réussiront se verront offrir la possibilité de se joindre à la LRT après accord de leur université ou faculté de droit respective. Le CREDILA s'engage à offrir des chances égales à tous les candidats qualifiés, quelles que soient leur sexe, leur race et leurs affiliations régionales.

#### **4. Devoirs et responsabilités d'un étudiant membre de la LRT**

Afin d'identifier les meilleurs candidats qui concourront pour rejoindre la LRT, les personnes en charge de la présélection dans les universités de droit, doivent avoir à l'esprit les tâches et responsabilités du futur LRT, qui sont les suivantes :

- Mener des recherches pour compiler les informations pertinentes pour la plateforme Cela comprend :
  - ❖ des informations contextuelles du secteur minier et
  - ❖ les lois minières, les règlements miniers et les documents législatifs et réglementaires connexes des différents pays africains :

- Catégoriser la législation localisée et analyser les dispositions des lois et règlements miniers par rapport à la taxonomie commune utilisée par la plate-forme pour remplir la fonction de comparaison pays par pays de la base de données;
- Réaliser les tâches décrites ci-dessus (ou toute autre exercice) en temps opportun sur une période d'au moins un an ; chaque LRT doit fournir un minimum de 6 heures ouvrables/semaine par tâche, qui est rémunéré en fonction du rendement et non par heure.
- Assister au moins une fois à l'atelier annuel de formation qui se déroulera dans une université de droit en Afrique ou virtuellement. Les autres éléments qui devraient guider le processus de présélection au niveau des universités de droit sont décrits ci-dessous.

### **5. Eligibilité du candidat**

Pour faire partie de la LRT, les candidats présélectionnés doivent satisfaire les critères suivants :

- Être officiellement inscrit à un diplôme en droit (licence, maîtrise ou doctorat) dans une université africaine au moins jusqu'en décembre 2022 au plus tard ;
- Posséder des compétences solides pour la recherche ;
- Capacité de voyager si l'atelier de formation se déroule en présentiel ; et
- Maîtrise du français. La maîtrise d'autres langues tels que l'anglais, le portugais ou l'arabe sera un avantage. Une bonne connaissance du droit des ressources extractives et un intérêt pour ce domaine sont hautement souhaitables, mais ne sont pas obligatoires.

### **6. Compétences du candidat**

Enfin, les candidats qui ont le plus de chances d'être sélectionnés sont ceux qui sont capable de :

- Travailler de manière efficace et indépendante ;
- Fixer des standards de qualité de travail élevés et atteindre constamment les objectifs fixés ;
- Travailler efficacement dans un environnement multiculturel ; et

- Analyser et intégrer des données potentiellement contradictoires provenant d'un certain nombre de sources.

## 7. Processus de sélection

Le CREDILA aimerait inviter les universités à faire une présélection de candidats qui seront membres de la LRT. Les universités sont invitées à répondre à cet appel à candidatures en envoyant les CV des potentiels candidats. Avant de soumettre des candidatures, chaque université doit respecter les éléments suivants :

- Ne soumettez pas plus de trois (03) CV par université ;
- Les candidats doivent être inscrits à l'université au moins jusqu'en décembre 2022. De plus, chaque CV préparé par le candidat doit, au minimum, fournir les détails suivants:
  - Sexe du candidat
  - Nationalité du candidat
  - Langues parlées par le candidat
  - La mention de toute activité (ou travaux de recherche) réalisée dans le secteur extractif à laquelle le candidat a pris part.
  - Le niveau d'études du candidat (Licence, Master ou Doctorat) et ;
  - L'année prévue d'achèvement des études du candidat

Dès réception des CV par le CREDILA, une deuxième sélection sera effectuée et les candidats choisis seront membres de la LRT après accord de leur université ou faculté respective. Le CREDILA s'engage à offrir des chances égales à tous les candidats qualifiés sans distinction de sexe, de race, de langue ou de pays d'origine.

## 8. Comment postuler

Les CV des candidats doivent être envoyés par courriel aux adresses ci-dessous avant le 30 avril à 17h00, heure de Dakar. Veuillez soumettre vos candidatures à [fatimata.dieye@ucad.edu.sn](mailto:fatimata.dieye@ucad.edu.sn) et en copie à [josephinafaye92@gmail.com](mailto:josephinafaye92@gmail.com). Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le CREDILA aux adresses précitées.

APPEL A CANDIDATURE POUR LE PROJET ATLAS DES LEGISLATIONS MINIERES  
AFRICAINES (AMLA) EQUIPE DE RECHERCHE JURIDIQUE(LRT)

  
Le Directeur  
Pr Patrice Samuel Aristide BADJI